

## L'UNSA pro-active sur l'avenir de la protection sociale

En décembre dernier, le Gouvernement a commandé au Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFiPS) un rapport sur « l'avenir de la Protection Sociale » et « les conditions d'un retour à un équilibre durable des comptes sociaux ». Membre actif de cette instance, l'UNSA a élaboré, appuyé, renforcé plusieurs propositions formulées dans la note d'étape qui vient d'être publiée.

Alors que certains plaident pour une fusion entre Loi de Finances du budget de l'État et Loi de Financement de la Sécurité Sociale, l'UNSA réaffirme que la séparation doit être conservée. Il est cependant primordial de renforcer le pilotage et la gestion de la « Sécu » tout en accordant un rôle plus large et plus démocratique aux partenaires sociaux.



## Projet LIBELLUS : Vos démarches RH en ligne !!!

Le déploiement du projet LIBELLUS est entré dans sa seconde phase depuis le 1<sup>er</sup> février 2021. Il concerne désormais près de 50 % des agents civils du ministère des Armées.

Quatorze formulaires peuvent d'ores et déjà être renseignés directement par l'agent (34 à venir). Ils concernent les demandes suivantes : temps partiel, congés et absences-hors maladie-liés à la famille, disponibilité, congés sans salaire, congés sans traitement, congés non rémunérés, congés bonifiés, congés liés à la réserve opérationnelle, congés pour formation syndicale, congés de reclassement des ouvriers de l'État...etc.

Après avoir complété sa demande, l'agent peut l'enregistrer ou la modifier autant que de besoin (la demande est alors "en construction") jusqu'à son passage "en instruction" par le gestionnaire RH de proximité. Une fois la demande déposée, l'agent est informé par mail de son avancement jusqu'à son acceptation ou son refus. La chaîne hiérarchique est également destinataire d'alertes lorsque son avis est requis.

## Mémento UNSA FP : Action Sociale Interministérielle

### LES PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES (PIM) :

**Aide à la restauration :** les agents dont l'indice majoré est inférieur à 481 en 2021 bénéficient d'une subvention de 1,29 € par repas pris dans un restaurant administratif ou conventionné. Cette somme est déduite du prix de son repas.

**Aides aux vacances :** Centres de vacances avec hébergement, Centres de vacances sans hébergement, séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, centres familiaux et Gîtes de France, séjours linguistiques.

**Aides aux parents d'enfants handicapés :** Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, allocation aux étudiants handicapés de 20 à 27 ans, allocation pour les séjours en centres spécialisés.

**L'UNSA demande une révision des conditions de ressources pour bénéficier des PIM !**

**L'UNSA revendique que les montants évoluent en fonction de la progression des prix de chacune des prestations !**

Retrouvez notre mémento UNSA FP 2021 sur :

<https://www.unsa-fp.org/article/Memento-UNSA-de-l-Action-Sociale-Interministerielle-2021>



SUIVEZ-NOUS !  
@UnsaDefense

